

Le compostage



Le compostage réduit la production de vos déchets de 30 %

Compostez pour un plus beau jardin !

Vous pouvez mettre dans votre composteur :

- épluchures
- fruits (sauf agrumes)
- restes de repas (pâtes, riz, coquilles d'oeufs,...)
- marcs de café
- sachets de thé
- déchets issus du jardin : tontes de pelouse, feuilles mortes...



Comptez entre 3 et 5 mois pour qu'un compost soit bien décomposé et riche en humus.

Les textiles

7 conteneurs : 6 à Mehun-sur-Yèvre et 1 à Allouis.

Placez impérativement vos textiles dans des sacs fermés de **50 l maximum**.

L'état du textile n'a pas d'importance :

- En bon état > revendu ou donné auprès de personnes en difficulté.
- Non réutilisable > transformé en chiffon d'essuyage ou en isolant thermique.

Voilà, vous êtes un as du tri !

Les "petits" gestes pour réduire vos déchets

- Limitez vos emballages
- Prférez des écorecharges
- Produisez votre compost
- Optimisez vos impressions
- Utilisez un stop-pub
- Donnez vos vêtements
- Réutilisez votre cabas
- Faites réparer vos appareils
- Achetez en vrac et à la coupe



Horaires déchetterie

Été		d'Avril à Octobre			
Lundi	Fermé				
Mardi	9 h 15	12 h	14 h	18 h	
Mercredi	9 h 15	12 h	14 h	18 h	
Jeudi	Fermé		14 h	18 h	
Vendredi	9 h 15	12 h	14 h	18 h	
Samedi	9 h 15	12 h	14 h	18 h	

Hiver		de Novembre à Mars			
Lundi	Fermé				
Mardi	9 h 15	12 h	13 h 30	17 h 15	
Mercredi	9 h 15	12 h	13 h 30	17 h 15	
Jeudi	Fermé		13 h 30	17 h 15	
Vendredi	9 h 15	12 h	13 h 30	17 h 15	
Samedi	9 h 15	12 h	13 h 30	17 h 15	

14 route du Paradis - 18500 Mehun-sur-Yèvre - 02.48.57.09.80
 Pour tous renseignements complémentaires, contactez le technicien du syndicat au 02.48.57.12.42 / 06.88.74.32.41
 contact.sictsdm@orange.fr

GUIDE PRATIQUE du tri sélectif

Affichez-moi !

Document à conserver pour vous aider dans votre tri quotidien.

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Tri sélectif des déchets ménagers



Le bac jaune

Bien trier, c'est essentiel !



Mettez vos déchets recyclables directement dans votre bac jaune, sans utiliser de sac !

Papiers, journaux, cartons d'emballages alimentaires

Vous pouvez apporter les gros cartons directement en déchetterie



- Briques alimentaires (lait, soupe...) - Boîtes métalliques



Emballages plastiques (tous ceux ayant un bouchon)



INTERDIT
DANS LE BAC JAUNE

- sacs plastiques
- autres emballages plastiques
- barquettes alimentaires
- emballages polystyrènes



EN CAS DE DOUTE
JETEZ VOS DÉCHETS
DANS VOTRE BAC GRIS

Le bac gris



Mettez dans votre bac gris tous vos déchets non recyclables !

Vos restes de repas au composteur, c'est encore mieux !

- Papiers cadeaux
- Sacs plastiques
- Papiers et cartons gras
- Vaisselle cassée
- Pots et tubes cosmétique
- Polystyrènes



Les bennes à verre

Stop aux dépôts sauvages aux abords de mes bennes !



24 colonnes à verre sur nos 2 communes, dont 2 à la déchetterie.

Emballages alimentaires en verre :

- Bouteilles
- Pots de yaourt
- Bocaux
- Pots de confiture



INTERDIT
DANS LES BENNES

- verres à boire
- morceaux de vitre, vaisselle cassée
- bouchons
- couvercles en aluminium



La déchetterie

Apportez vos ampoules à la déchetterie !



Encombrants et autres :

- bois
- cartons
- déchets verts
- ferrailles
- gravats
- pneumatiques sans jantes (ceux des véhicules légers uniquement)
- tout-venants



DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) :

- produits toxiques (peintures, colles, phytosanitaire...)
- huiles alimentaires et mécaniques
- batteries et piles
- cartouches d'encre
- seringues



DEEE :

- écrans
- GEM (gros électro-ménagers) hors froid : fours, gazinières, chauffe-eaux...
- GEM froid : réfrigérateurs, congélateurs...
- Petits appareils : radios, consoles de jeux, tous téléphones (sans batteries)



Amiante : récupérez votre bon de dépôt à la déchetterie de Mehun/Yèvre pour déposer votre amiante à la déchetterie des Danjons à Bourges.